

Des réformes en cours pour améliorer le climat des affaires au Burundi

PANA, 16 mars 2011 Bujumbura, Burundi - Le Burundi s'oriente vers la réduction des procédures administratives de création d'entreprise dont le délai pourrait être ramené de trois mois à seulement deux jours, a appris la PANA de son correspondant officiel. Le coût du dossier d'agrément d'une entreprise pourrait également être revu à la baisse et passer d'environ 500 à 55 dollars américains.

Pour le moment, il ne s'agit que de propositions d'une commission qui travaille depuis novembre 2010 sur les voies et moyens d'améliorer le climat des affaires au Burundi. Le "Doing business" 2010 de la Banque mondiale classe le Burundi à l'avant-dernière place (181^{ème} sur 183 pays) de l'économie mondiale en matière d'octroi de facilités d'investisseurs. Les fonctionnaires de l'Etat sont souvent accusés par les milieux d'affaires de faire traîner les dossiers de demande d'agrément dans l'espoir d'arracher des pots-de-vin aux investisseurs potentiels. Ces lourdeurs bureaucratiques nuisent à la fois à l'économie nationale et les demandeurs d'emplois dans un pays où la pauvreté et le taux de chômage sont des plus élevés au monde.